



Bordeaux, 18 octobre 2017

Création d'un centre périnatal de proximité à Oloron Sainte-Marie

Suite à l'avis défavorable donné par la Commission spécialisée de l'organisation des soins (CSOS)¹ en juillet 2017 concernant le maintien de l'activité de gynécologie-obstétrique au Centre hospitalier d'Oloron, le directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine avait laissé jusqu'à fin septembre 2017 pour que l'établissement puisse présenter des candidatures de médecins supplémentaires nécessaires pour répondre aux exigences réglementaires. A ce jour, la démarche de recrutement n'a pas porté ses fruits. Le nombre actuel de médecins n'est pas suffisant pour garantir les conditions de sécurité et de qualité des prises en charge à long terme. En conséquence, l'ARS fait le choix d'assurer un parcours de soins sécurisé et de proximité en mettant en place un centre périnatal de proximité (CPP).

La sécurité des femmes et des bébés en jeu

Une persistance d'événements indésirables graves

Depuis quelques années, la maternité d'Oloron connaît une succession d'événements indésirables graves (EIG) interrogeant sur la sécurité et la qualité des prises en charge pour les femmes et les bébés du territoire. En effet, la maternité d'Oloron a enregistré 4 EIG depuis 2014 alors que l'on constate 22 EIG dans l'ensemble des maternités de Nouvelle-Aquitaine sur la même période. Pour 0,5 % des naissances, la maternité d'Oloron déclare 18 % des EIG de la région, soit 36 fois plus que la moyenne. Au vu du risque avéré, les professionnels du Centre hospitalier d'Oloron et les médecins libéraux du territoire ont alerté à plusieurs reprises sur la nécessité de trouver une alternative.

Des problèmes importants de démographie médicale

La maternité fait également face à une importante problématique de démographie médicale avec un seul gynécologue-obstétricien ayant annoncé l'arrêt de ses gardes obstétricales pour la fin 2017, deux remplaçants habituels dont un âgé de 69 ans, pas de pédiatre titulaire depuis mai 2015 et un recours massif à l'intérim. Ces dernières semaines, la permanence des soins en pédiatrie n'a pu être assurée dans des conditions réglementaires, ce qui a conduit à la fermeture du plateau d'accouchement à 3 reprises. Au regard de ce mode de fonctionnement dégradé, l'ARS ne peut laisser perdurer cette situation.

Une forte chute de l'activité

La maternité enregistre une forte chute de l'activité depuis quelques années : 320 accouchements en 2014, 313 en 2015, 271 en 2016 et 145 accouchements au 27 septembre 2017. De plus, 70 % des femmes enceintes du territoire préfèrent accoucher dans les maternités de Pau ou de Saint-Palais.

Les actions mises en place ne permettent pas de pérenniser l'activité

Dès début 2016, l'ARS avait demandé un soutien de la part du Centre hospitalier de Pau en matière de ressources humaines pour couvrir les besoins de la maternité d'Oloron et être plus attractif vis-à-vis des candidats. Avec la publication de 11 postes (5 gynécologues obstétriciens, 5 pédiatres, 1 anesthésiste réanimateur), l'objectif était de passer à un système de garde à Oloron et de constituer une équipe commune Pau-Oloron pour développer l'attractivité des postes et offrir de meilleures conditions d'exercice aux candidats, au regard de la configuration initiale (3 gynécologues, 3 pédiatres et un système d'astreinte).

En juillet 2017, aucun des postes publiés n'ayant été pourvu, les élus du territoire ont alors fait appel à un cabinet de recrutement pour tenter de trouver les praticiens manquants. Le directeur général de l'ARS leur avait accordé jusqu'à fin septembre 2017 pour présenter des candidatures, souhaitant prendre à cette date sa décision concernant le maintien ou non de l'autorisation (celle-ci arrivant à échéance le 20 décembre 2017).

¹ La Commission spécialisée de l'organisation des soins (CSOS) est une émanation de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA), instance de démocratie sanitaire, composée d'une centaine de membres représentant tous les acteurs de santé de la région (professionnels et établissements de santé et médico-sociaux, collectivités, usagers, ...).

Malgré la forte mobilisation, les candidatures transmises et examinées au plan réglementaire et statutaire par le Centre hospitalier de Pau, avec l'appui du conseil départemental de l'ordre des médecins, restent totalement insuffisantes.

Sur 12 candidatures proposées et étudiées :

- 4 candidatures ne comportaient ni Curriculum Vitae, ni coordonnées (2 gynécologues, 2 pédiatres),
- 1 candidat n'a pas souhaité se déplacer pour l'entretien qui lui était proposé (1 pédiatre),
- 3 candidats n'ont pas souhaité donner suite à leur candidature notamment pour des raisons géographiques,
- 1 candidat disposait d'un diplôme étranger ne permettant pas d'exercer directement en France (1 gynécologue),
- 2 candidats souhaitaient des rémunérations dérogatoires du droit commun et donc illégales (1 gynécologue, 1 pédiatre), le premier ne voulant pas d'un fonctionnement conjoint Pau-Oloron,
- 1 seule candidature de gynécologue subsiste, mais le candidat conditionne sa venue à la présence effective d'une équipe médicale complète de praticiens fixes sur Oloron et à un exercice partagé entre Pau et Oloron.

Sur ces bases, le fonctionnement de la maternité ne peut pas être maintenu.

Compte tenu de ce constat, le directeur général de l'ARS a décidé de ne pas renouveler l'autorisation de la maternité et de faire évoluer son activité vers un centre périnatal de proximité.

Création d'un centre périnatal de proximité (CPP) et mise en place de consultations avancées de spécialistes

Un projet soutenu par le centre hospitalier et les médecins libéraux

Dès novembre 2015, la commission médicale d'établissement du Centre hospitalier d'Oloron s'était prononcée en faveur de la mise en place d'un CPP en alternative à la maternité, avec le soutien des directions des centres hospitaliers de Pau et d'Oloron. Elle s'est à nouveau exprimée en ce sens, à l'unanimité, début octobre 2017.

Un engagement à rémunérer tous les agents travaillant à la maternité

Que les agents travaillent au sein du CPP ou au sein d'autres services du Centre hospitalier dans l'attente de trouver une solution d'évolution professionnelle à l'extérieur s'ils le souhaitent, leur rémunération sera maintenue.

Une alternative pour répondre aux besoins des futurs parents

C'est le choix qu'a fait l'ARS Nouvelle-Aquitaine pour Oloron afin de tenir compte des compétences présentes dans cette maternité : un véritable projet de santé publique construit en lien étroit avec le réseau périnatalité et les sages-femmes libérales.

Le CPP permettra d'assurer le suivi prénatal et postnatal des femmes et des nouveau-nés du territoire.

Accueillies dans des conditions de sécurité optimales, les futures mères pourront également, si elles le souhaitent, bénéficier d'un accouchement naturel grâce à la nouvelle unité physiologique « salle nature » du Centre hospitalier de Pau.

Les équipes d'Oloron et de Pau disposent de 2 mois pour mettre en place ce projet périnatal et pour en informer les parturientes suivies au Centre hospitalier d'Oloron, avec pour avantage l'expérience du Centre hospitalier de Pau dans ce domaine, puisqu'un CPP est déjà en fonctionnement à Orthez depuis 2014.

L'activité de la maternité se poursuivra donc jusqu'au 20 décembre 2017. L'autorisation d'activité de la maternité ne sera pas renouvelée et dès la fermeture de la maternité, le centre périnatal de proximité prendra le relais pour proposer un suivi pré et post-natal de proximité aux femmes en complément de la maternité de Pau. Ce dispositif sera complété par des consultations avancées de gynécologues et de sages-femmes au sein de maisons de santé ou de cabinets médicaux, notamment au sein de la maison de santé pluridisciplinaire de Bedous en vallée d'Aspe.

Cette décision, prise dans de nombreux territoires français (en 1975, 1 369 maternités existaient ; en 2015, on en dénombrait 523) permet, compte tenu de la démographie médicale, de limiter au maximum les risques pour la sécurité des mamans et des bébés du territoire d'Oloron.

Contacts presse

Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine

Département communication

ars-na-communication@ars.sante.fr

Marie-Claude SAVOYE

Tél : 05 47 47 31 45